

Résumé de l'étude

L'entrée en union conjugale est le fondement de toute société. En Afrique, des travaux antérieurs ont porté sur ce phénomène et apporté d'intéressants enseignements sur ses tendances et déterminants. Cependant, nombre d'interrogations demeurent non circonscrites et élucidées.

Notre étude s'est fixé trois objectifs qu'elle a atteints en:

- a) relevant une trentaine d'interrogations sans réponses sur les tendances et déterminants du phénomène ;
- b) démontrant l'importance de chacune de ses interrogations pour la maîtrise du phénomène et la définition des stratégies gagnantes de politiques de nuptialité en Afrique;
- c) montrant les quatre conditions de base pour la réussite des travaux sur ces interrogations et l'efficacité des politiques de nuptialité en Afrique.

Nous les avons atteints en opérant une analyse constructive des résultats des travaux existants afin de montrer le chemin parcouru et ce qui reste à parcourir avant d'adopter de bonnes politiques de nuptialité indispensables en Afrique.

L'AFRIQUE EST-ELLE PRETE POUR UNE POLITIQUE DE NUPTIALITE EFFICACE ? DES ELEMENTS IMPORTANTS MANQUANTS SUR LES TENDANCES ET DETERMINANTS DE SES ENTREES EN UNION

Introduction

L'entrée en union conjugale est le fondement de toute société humaine. La prévalence et l'évolution des différentes formes d'entrée en union (union libre, mariage coutumier, mariage civil et mariage religieux) dans une société sont déterminées par nombre de facteurs ressortis par différents travaux conduits sur ce phénomène au sein des sociétés africaines. En dépit des problèmes de base de données sur la nuptialité en Afrique, ces travaux ont pu montrer globalement des évolutions tendanciennes des caractéristiques connues de la nuptialité au sein des sociétés africaines, à savoir entrée en union précoce pour les femmes et tardive pour les hommes, écarts d'âges au premier mariage élevés, exceptionnalité du célibat définitif, remariage rapide, pratique généralisée de la polygamie et rôle central de la dot (United Nations, 1988,1990 ; Lesthaeghe et al., 1989 ; van de Walle, 1996 ; Hertrich, 2008), et relever des facteurs déterminant ces tendances. Ces travaux ont ainsi permis de mieux cerner la dynamique du phénomène d'entrée en union en Afrique pour le grand bien des processus de développement sur ce continent qui doivent se référer aux résultats de ces études. Il reste encore cependant plusieurs interrogations, sur les tendances et déterminants de l'entrée en union au sein des sociétés africaines, par manque de travaux et de volonté politique des gouvernements africains, auxquelles la recherche en Afrique se doit d'apporter de bonnes réponses pour assurer une bonne maîtrise de ce phénomène.

Les principaux objectifs de cette communication sont au nombre de trois : (1) circonscrire le périmètre du champ d'interrogations sans réponses existantes sur le phénomène d'entrée en union en Afrique ; (2) démontrer l'importance de ces interrogations pour la maîtrise de ce phénomène et l'efficacité des politiques de nuptialité sur ce continent ; (3) montrer les conditions de base pour la réussite des travaux sur ces interrogations et l'efficacité des politiques de nuptialité en Afrique.

Dans cette communication, nous comprenons par le terme « mariage coutumier » l'ensemble du processus incluant le « premier pas » (premier contact officiel entre les familles des deux futurs époux) et la prise de la dot par la famille de la future épouse (Anani, 2008). Après cette introduction, nous présentons les enseignements des travaux antérieurs sur les tendances et déterminants de l'entrée en union en Afrique. A la suite de cette dernière section, nous abordons une invitation urgente à plus de recherches en discutant des interrogations sans réponses existantes. Nous terminons par une conclusion.

Sommaire

Résumé de l'étude	
Introduction	
Enseignements des travaux antérieurs	
Tendances des comportements nuptiaux	
Déterminants des comportements nuptiaux	
Périmètre du champ et importance des interrogations sans réponses	
Interrogations sans réponses induits par les résultats des travaux antérieurs	
Interrogations sans réponses non induits par les résultats des travaux existants	
Importance des réponses aux interrogations en suspens	
Conditions de base pour la conduite de travaux sur l'entrée en union et la réussite des politiques de nuptialité en Afrique	
Conclusion	
Références bibliographiques	

Enseignements des travaux antérieurs

Tendances des comportements nuptiaux

Les différents travaux conduits sur la nuptialité nous ont montré, en dépit des difficultés liées aux données utilisables, des évolutions tendanciennes de différents aspects de ce phénomène en Afrique, se traduisant d'une manière générale par des changements de comportements nuptiaux féminins et masculins aussi bien en zones rurales qu'en zones urbaines quelle que soit la religion. Les résultats des publications attestent des transformations importantes au niveau des régimes de nuptialité africains qui dessinent les tendances d'âges au premier mariage suivantes sur le continent:

- a) un recul de l'âge au premier mariage au fil des générations, plus important chez les femmes que chez les hommes, se traduisant par un resserrement des écarts d'âges au premier mariage des conjoints (United Nations, 1986,1988 ; Gendreau et Gubry, 1988 ; Lesthaeghe et al., 1989 ; Adlakha et al., 1991 ; Gendreau, 1993 ; Westoff et Blanc, 1994 ; van de Walle, 1996 ; Hertrich et Pilon, 1997 ; Hertrich et Locoh, 1999 ; Antoine, 2002 ; Tabutin et Schoumaker, 2004 ; Mensch et al., 2005 ; Kaufmann et al., 1988 ; et Nanitelamio, 1991 ; Younoussi et Legrand, 2004 ; Enquête sur les Migrations et Insertion urbaine à Lomé, 2002) ;
- b) un recul quasi-généralisé très variable et progressif, à l'échelle du continent, de l'entrée en mariage des femmes, face à un recul plus diversifié de l'âge au premier mariage des hommes qui affiche une certaine stabilité relative dans le temps (Hertrich, 2007) ;
- c) des reculs tendanciels des âges au premier mariage plus marqués pour les deux sexes dans la plupart des pays d'Afrique du nord et Afrique australe traduisant une nuptialité bien plus tardive dans ces zones par rapport à l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est (Hertrich, 2007) ;
- d) un recul tendanciel de l'âge au premier mariage de plus grande ampleur en milieu urbain qu'en milieu rural (Antoine et Nanitelamio, 1991).

Ces évolutions au niveau des âges au premier mariage sur le continent se sont accompagnées :

- a) d'une diminution du nombre moyen d'unions au fil des générations aussi bien pour les hommes que pour les femmes (Locoh, 2002) ;
- b) d'une régression de la pratique de la polygamie dans les zones à forte prévalence comme l'Afrique de l'Ouest (Locoh, 2002).

Au fil des générations, les « alternatives » au mariage, à savoir les unions libres (unions consensuelles/informelles ou concubinages) et les célibats tendent globalement à la hausse sur le continent. Le célibat prolongé connaît à l'échelle du continent une augmentation tendancielle (Hertrich, 2007 ; Younoussi et Legrand, 2004 ; Enquête sur les Migrations et Insertion urbaine à Lomé, 2002) , cependant :

- a) plus marquée chez les hommes que chez les femmes,
- b) plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural,

- c) plus remarquable en Afrique australe et Afrique du nord que dans les autres parties du continent,
- d) plus marquée au sein de la population des instruits que celle des non instruits.

Selon certaines de ces études, malgré une croissance du nombre de célibataires femmes dont les mères, sur le continent, surtout en milieu urbain, le célibat définitif des femmes ne connaît un véritable essor qu'en Afrique australe puisqu'il demeure exceptionnel dans les autres parties du continent.

Les entrées en union sont de plus en plus informelles sur le continent, surtout dans les zones urbaines, et sa pratique varie énormément d'un pays à l'autre (Thiriat, 1999). La tendance à la prédominance des unions libres sur les unions formelles est marquée ; et autant pour les hommes que pour les femmes, le risque d'entrer en union libre est de plus en plus élevé au fil des générations pour les deux sexes (Locoh, 2002 ; Ayayi, 2003) aussi bien en zone rurale qu'urbaine en Afrique avec, cependant, un risque plus élevé dans les centres urbains (Younoussi et Legrand, 2004). En outre, la probabilité de formalisation des unions libres diminue au fil du temps sur le continent surtout dans les zones urbaines : la durée du concubinage s'allonge au fil des générations et la proportion des situations de concubinage aboutissant à une union formelle s'amenuise au fil du temps. La tendance des unions libres est à la hausse avec l'âge des femmes alors qu'on note un fléchissement chez les hommes à partir d'un certain âge (Younoussi et Legrand, 2004).

La dot, institution centrale dans la formalisation des unions en Afrique et suscitant des polémiques au sein de la jeune génération, n'est plus une « condition de fond pour la validité du mariage » avec les législations de certains pays africains qui soit l'interdisent soit le codifient ; cependant, sa pratique sociale subsiste même dans les pays où il est interdit (Anani, 2008). Le degré de respect de cette tradition de la dot avant l'entrée en union est de plus en plus faible sur le continent puisque, aujourd'hui, la « reconnaissance sociale de l'union (le mariage) avant la cohabitation et/ou la naissance des enfants semble de moins en moins courante » en Afrique (Younoussi et Legrand, 2004).

Déterminants des comportements nuptiaux

Les résultats des études menées sur la dynamique de l'entrée en union en Afrique ont également porté sur des facteurs explicatifs des évolutions tendanciennes démontrées et ont ressorti des facteurs déterminants.

Ces études ont pu montrer que :

- a) le développement socio-économique important se traduisant par une réduction des inégalités surtout au niveau de la scolarisation, des difficultés économiques ainsi qu'une baisse significative de la fécondité expliquent largement les modifications spectaculaires des comportements nuptiaux relevées dans les centres urbains par rapport aux zones rurales et en Afrique australe et Afrique du nord par rapport aux autres régions du continent (Antoine, 2002 ; Hertrich, 2007) ;

- b) le recul important et généralisé de l'âge au premier mariage chez les femmes en Afrique s'expliquent largement par :
- la scolarisation plus importante de la jeune fille (Isiugo-Abanihe et al., 1991 ; Hertrich, 2007 ; Antoine, 2002) ;
 - l'activité (vie professionnelle) de plus en plus importante des femmes (Isiugo-Abanihé et al., 1991) ;
 - les nouveaux droits offerts aux femmes par l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille (Antoine, 2002) ;
 - l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage ainsi que de nouveaux modes de vie urbains (Lesthaeghe et al., 1989) ;
 - la modification du calendrier de la nuptialité masculine (Antoine, 2002) ;
- c) la modification moins importante du calendrier de la nuptialité masculine, se traduisant par une relative stabilité de l'âge au premier mariage des hommes en Afrique, ne s'explique pas par une stabilité des cadres du mariage des hommes mais peut être déterminée par les effets conjugués:
- du relâchement des contrôles traditionnels de l'entrée en union,
 - du prolongement de la scolarisation et l'insertion professionnelle,
 - de la prise en charge personnelle des coûts du mariage,
 - des contraintes de la crise économique sur l'accès à l'autonomie économique et résidentielle (les problèmes d'emploi, de logement et de constitution des prestations matrimoniales) (Hertrich, 2007 ; Nations-Unies, 1988 ; Antoine et Nanitelamio, 1991 ; Danadjé, 1992 ; Djiré 1993) ;
- d) le resserrement des écarts d'âges au premier mariage des femmes et des hommes est déterminé par la modification importante du calendrier de nuptialité féminine (Hertrich, 2007) ;
- e) la régression de la pratique de la polygamie est déterminée par le resserrement des écarts d'âges entre conjoints (Antoine, 2002 ; Barbieri et Hertrich, 1999) traduisant une réduction des unions intergénérationnelles qui expliquaient en grande partie la prévalence de la polygamie sur le continent ;
- f) le choix du mode d'union entre femmes et hommes n'est pas déterminé ni par le rang de l'union (1^è, 2^è,...épouse) ni par l'âge d'entrée en union de la femme (Younoussi et Legrand, 2004);
- g) le choix d'entrée en union libre est déterminé par les facteurs démographiques, socio-économiques et culturels ci-après :
- la situation matrimoniale de la femme (veuve, divorcée, célibataire) au moment de la cohabitation,

- la région de résidence (grande ville, petite ville ou zone rurale) au moment de la cohabitation, indépendamment de la religion, du niveau d'éducation et des groupes ethniques qui y vivent,
- le niveau d'instruction de la femme,
- les difficultés économiques,
- une naissance d'enfant avant la cohabitation avec un homme,
- l'arrivée d'une grossesse (Locoh, 1988),
- la scolarisation de la femme,
- l'origine ethnique de la femme si la pratique de l'union libre y est tolérée depuis longtemps,
- les unions de rang supérieur (surtout en milieu musulman où le nombre de femmes est limité à quatre et en milieu chrétien où la monogamie est de règle) (Younoussi et Legrand, 2004) ;

h) la durée du concubinage est déterminée par :

- le niveau d'éducation atteint par la femme dans la cohabitation,
- la religion en général,
- la crise économique,
- la transition vers une certaine modernité,
- les naissances après la cohabitation (Younoussi et Legrand, 2004) ;

i) la progression du célibat prolongé est expliquée par :

- les difficultés économiques des hommes,
- la nécessité d'accumuler la compensation matrimoniale qu'est la dot (Locoh, 1988) ;

j) l'exceptionnalité du célibat définitif dans la majeure partie de l'Afrique est déterminée selon Locoh (1988) par les valeurs morales africaines:

- d'inacceptabilité de ce type de célibat avec la quasi-certitude de la perspective d'entrée en union pour l'africain,
- le blâme de l'état de veuf(ve)s ou divorcé(e)s non marié(e)s, jusqu'à un certain âge, qui encourage le remariage rapide ;

k) l'affaiblissement du degré de respect de la tradition de la dot en Afrique est expliqué par :

- la considération de la dot comme une violation des droits de l'Homme (de la femme) en ce sens que cette pratique entretient les relations d'abus (violences conjugales contre la femme) (Anani, 2008),
- la considération de la dot comme une violation des droits de l'homme en ce sens qu'elle constitue un « obstacle à l'accès au mariage pour les jeunes » hommes sans grands moyens financiers (Kone et N'Guessan, 2005),
- le fait selon laquelle la dot porte atteinte à la liberté des femmes divorcées et veuves qui, dans certaines coutumes, ont respectivement l'obligation de rembourser cette dot ou d'épouser un des frères cadets du mari défunt (Anani, 2008),

- les comportements anti-économiques engendrés par la dot qui peuvent « être source de déséquilibres » économiques « et constituer un frein au développement » (Blanc-Jouvan, 1969) ;
- l) la résistance sociale de la pratique de la dot en Afrique, même dans les pays qui ont légiféré en faveur de son interdiction, est déterminée par :
- l'importance et l'incontournabilité de cette pratique qui constitue le fondement et la condition de validité du mariage coutumier (Anani, 2008 ; Kone et N'Guessan, 2005) ;
 - la volonté de sauvegarder les valeurs morales et sociales de solidarité familiale, du sens communautaire et de respect de l'autorité qui sont propres à l'Afrique noire (Blanc-Jouvan, 1969) ;
 - la considération de la dot comme un « signe » et « un facteur de valorisation de la femme » (Bara Diop, 1985) ;
 - la considération de la dot comme condition de fidélité de la femme et un moyen de stabilité du mariage (Anani, 2008).

Périmètre du champ et importance des interrogations sans réponses

Les tendances et déterminants de l'entrée en union démontrés par les travaux antérieurs sur ce phénomène en Afrique suscitent à notre niveau, en dépit de ce qu'ils représentent en termes d'apports au développement futur du continent, certaines interrogations que notre étude bibliographique présente n'a pas pu élucider et qui méritent des réponses idoines fondées sur des travaux complémentaires et supplémentaires à entreprendre.

Interrogations sans réponses induites par les résultats des travaux antérieurs

Au nombre de ces interrogations que les démonstrations de ces travaux ont suscité en nous, nous voulons partager avec vous les principales pour vous inviter à plus de recherches qui permettront aux dirigeants et conseillers de mieux comprendre et aider nos populations africaines dans leurs décisions d'entrée en union.

En effet, face aux tendances au recul des âges au premier mariage pour les deux sexes en Afrique :

- a) qu'est ce qu'il en est des tendances des âges d'entrée en première union pour les hommes et les femmes de ce continent ;
- b) qu'en sera-t-il de ces tendances si les critères de définition du mariage ou union formelle sont adaptés et uniformisés au niveau de toutes les enquêtes démographiques sur le continent ;

- c) qu'en sera -t-il de ces tendances, si l'autorité arrive à forcer l'application effective de l'interdiction de la dot ou de la dot codifiée ?

Devant la hausse tendancielle des unions libres ou non formalisées :

- a) qu'en sera -t-il de cette tendance, si l'on élargissait le critère de formalisation des unions à la première étape du mariage coutumier (premier pas ou premier contact) ;
- b) qu'en sera -t-il de cette tendance, si l'on élargissait le critère de formalisation à la prise effective de dot ;
- c) qu'en sera -t-il de cette tendance, si l'autorité arrive à forcer l'application effective de l'interdiction de la dot ou de la dot codifiée ?;
- d) quel est l'impact réel des religions non animistes sur cette tendance devant leur forte progression en Afrique ;
- e) la croissance de la prévalence contraceptive déterminerait-elle cette tendance en Afrique devant le résultat selon lequel, globalement, les femmes en union utilisent plus la contraception que les autres femmes sur ce continent (selon Ngueyap), ou est-ce l'inverse?

Face à la tendance à l'allongement de la durée du concubinage en Afrique et au résultat selon lequel, globalement, les femmes en union utilisent plus la contraception que les autres femmes sur ce continent, la croissance de la prévalence contraceptive déterminerait-elle la tendance de la durée du concubinage sur ce continent ou est-ce l'inverse?

L'évolution de la prévalence contraceptive déterminerait-elle la progression du célibat en Afrique de l'ouest devant le résultat selon lequel, les femmes en union utilisent moins la contraception que les autres femmes dans cette région (selon Ngueyap)? Ou est-ce l'inverse ?

Et pour finir avec les interrogations induites, quelle est l'évolution de la structure des déterminants de l'entrée en union au fil du temps en Afrique ?

Interrogations sans réponses non induites par les résultats des travaux existants

Les interrogations suivantes sur des tendances des différentes formes d'union demeurent sans réponses en Afrique, selon la religion et la zone (rurale ou urbaine), à savoir :

- a) quelle est la tendance de la proportion d'unions libres aboutissant à un mariage coutumier sur le continent africain ;
- b) quelle est la tendance de la proportion de concubinages aboutissant à un mariage civil ;
- c) quelle est la tendance de la proportion d'unions consensuelles aboutissant à un mariage religieux ;
- d) qu'est ce qu'il en est de la tendance d'évolution de la proportion de mariages civils par rapport aux mariages coutumiers ;

- e) qu'en est-il de la tendance d'évolution de la proportion de mariages civils par rapport aux mariages religieux ;
- f) quelle tendance affiche l'évolution de l'intervalle de temps séparant le mariage coutumier et le mariage civil au sein des couples ;
- g) quelle tendance affiche l'évolution de l'intervalle de temps séparant le mariage civil et le mariage religieux ?

En dépit des déterminants relevés par les travaux existants, plusieurs interrogations demeurent encore sans réponses en Afrique sur le degré de détermination des tendances relevées, sur le phénomène d'entrée en union, par les facteurs ci-après :

- a) la situation professionnelle de la femme,
- b) les projets de voyage d'un conjoint (spécialement l'homme) à l'étranger,
- c) la preuve de fécondité de la femme,
- d) le statut social de chaque conjoint avant la cohabitation,
- e) les possibilités de gain d'avantages professionnels au service,
- f) le statut social des parents de la femme ou de l'homme,
- g) la pratique religieuse des parents de la femme ou de l'homme,
- h) la pression de l'entourage familiale,
- i) l'âge avancée de la femme par rapport à l'homme,
- j) les objectifs de chaque conjoint avant la cohabitation.

Mais encore d'autres interrogations sur les possibles déterminants des tendances relevées comme suit :

- a) les rivalités ethniques et politiques internes propres aux pays africains ne détermineraient-elles pas la durée ou la proportion des unions libres surtout dans les centres urbains africains ;
- b) les législations africaines sur le mariage et la famille ne détermineraient-elles pas une certaine résistance sociale à la baisse tendancielle de la polygamie en Afrique ;
- c) le recul de l'âge au premier mariage des femmes en Afrique ne s'expliquerait-il pas par un changement de comportement des hommes des vieilles générations qui entraînent en union avec des filles de générations plus jeunes ;
- d) la résistance sociale de la pratique de la dot traditionnelle ne s'expliquerait-elle pas significativement par le comportement de la belle-famille du futur époux ;
- e) la tendance à la hausse des unions libres en Afrique, ne serait-elle pas déterminée par le comportement de la belle-famille du futur époux ?

Importance des réponses aux interrogations en suspens

La connaissance de ces réponses permettront une connaissance plus affinée et sure des comportements des Africains en matière de décisions d'entrée en union, pour donner plus de

chances de réussite aux éventuelles indispensables politiques nationales, régionales ou africaines en matière de nuptialité.

Des résultats sur les tendances des âges d'entrée en première union au fil des générations et pour les deux sexes, pourraient apporter plus de précision sur l'évolution réelle du calendrier de vie de couple en Afrique, pour une meilleure connaissance de la tendance des aspirations profondes des Africains en matière d'entrée en vie de couple. La comparaison de la pente de la courbe tendancielle des âges d'entrée en première union avec celle des âges au premier mariage permettrait d'entrevoir les perspectives d'évolution de ces aspirations. La hausse tendancielle démontrée du célibat prolongé nous dit tout simplement que de plus en plus d'Africains en âge de se marier cherchent plutôt à vivre seuls sur une longue durée; elle ne nous dit pas, par exemple, si les Africains au fil des générations cherchent à rentrer plus tôt ou plus tardivement en vie de couple ou si, dans un avenir plus ou moins lointain, les âges d'entrée en première union pourraient ou jamais coïncider avec les âges au premier mariage en Afrique. Ce sont donc des réponses très capitales dans la définition des stratégies en matière de politique de nuptialité en Afrique.

La connaissance de l'impact d'une uniformisation des critères de définition du mariage ou union formelle, au niveau des questionnaires des différentes enquêtes démographiques, sur les tendances de l'âge au premier mariage en Afrique est indispensable pour apprécier le degré d'erreur de nos connaissances actuelles sur la tendance effective de l'âge au premier mariage. Ce qui permettra une appréhension plus précise des perspectives d'évolution des aspirations des Africains en matière d'entrée en vie de couple.

Les résultats d'impact de l'application effective de l'interdiction de la dot ou de la dot codifiée sur la tendance de l'âge au premier mariage et sur celle de l'âge d'entrée en première union en Afrique nous apporteraient une confirmation ou non de l'importance réelle de la dot dans les décisions des Africains d'entrée en mariage ou en vie de couple. Ces résultats pourraient ainsi permettre de dissiper les polémiques autour de cette coutume et de définir la place qui sied à la dot dans la définition des stratégies en matière de politique de nuptialité sur le continent.

Connaître l'impact d'un élargissement des critères de formalisation d'une union au « premier pas » sur les tendances des unions libres et de leur durée en Afrique est nécessaire pour savoir l'avis réel des Africains sur les autres étapes du processus du mariage coutumier et l'importance de ces dernières dans leurs décisions d'entrée en vie de couple. De même, les résultats d'un élargissement de ces critères de formalisation des unions à la prise de dot nous enseigneraient sur l'importance non seulement de la dot mais aussi de tout le processus du mariage coutumier dans leur choix d'union libre.

Pour trancher les débats sur l'impact réel des pratiques religieuses non animistes des conjoints sur leurs décisions d'entrée en union libre en Afrique, il y a besoin de disposer des résultats de l'impact de ces pratiques sur la tendance à la hausse des unions libres. Cela permettrait aux concepteurs de politiques de nuptialité en Afrique de savoir intégrer les religions non animistes, qui progressent considérablement sur le continent, dans la définition de leurs stratégies.

La contraception ferait-elle la promotion des entrées en union libres en Afrique ou est-ce l'inverse? Encouragerait-elle les couples sur ce continent à rester en union libre ou l'inverse? Les stratégies de lutte contre les IST/SIDA, de planning familial et celles de politique de nuptialité ont besoin de réponses à cette interrogation. Plus de couples malades des IST/SIDA ou plus de couples vivant en unions libres; des deux tendances, aucune n'est pro-stabilité ou pro-développement durable du continent.

La contraception promeut-elle le célibat en Afrique de l'ouest ou est-ce l'inverse ? La réponse à cette interrogation appellerait également à la recherche de plus de synergie et de coordination entre les politiques de lutte contre les IST/SIDA, planning familial et de nuptialité dans cette région.

La connaissance de l'évolution de la structure des déterminants dans le temps est aussi capitale pour une plus grande précision dans la définition des politiques de nuptialité. Savoir que cette structure change ou est statique dans le temps est déterminante pour l'efficacité de ces politiques en Afrique.

Connaître les tendances de la formalisation des unions libres en Afrique en termes de mariage coutumier, mariage civil et mariage religieux est aussi très important à la définition des politiques de nuptialité pour garantir leur efficacité. Selon que la formalisation se fait de plus en plus par mariage coutumier, ou civil ou religieux ne signifie pas la même chose en termes d'approche stratégique au niveau des politiques. Avoir aussi des réponses précises sur les tendances des intervalles de temps séparant le mariage coutumier et le mariage civil, le mariage civil et le mariage religieux serait d'un apport important par exemples, à la compréhension de la valeur qu'accorderaient les Africains à chaque type de formalisation des unions consensuelles et de la séquence de ces mariages dans la vie des couples en unions libres.

Des résultats sur les tendances du rapport des mariages civils et des mariages coutumiers, des mariages religieux et des mariages civils selon la zone (rurale ou urbaine) et la religion en Afrique seraient d'un apport important à une meilleure connaissance :

- a) de l'évolution de la valeur accordée à chaque type de mariage dans chaque zone selon la religion ;
- b) de la tendance du degré d'ignorance des droits associés à chaque type d'union par les femmes selon la zone et la religion ;
- c) de l'évolution des capacités de pouvoir de décision des femmes au sein des couples en matière de choix de mariage selon la zone et la religion.

Ces derniers résultats permettront donc une meilleure connaissance de l'évolution de la précarité des mariages pour les femmes africaines.

Savoir si la situation professionnelle des femmes, les projets de voyage des hommes à l'étranger, la preuve de fécondité de la femme, les objectifs de chaque conjoint avant la cohabitation, le statut social de chaque conjoint avant la cohabitation, les possibilités d'avantages professionnels au service, le statut social des parents de la femme ou de l'homme, la pratique religieuse des parents de la femme ou de l'homme ou la pression de l'entourage familiale, déterminerait et à quel degré le choix du mode d'union des couples, les âges d'entrée en première union, le choix du célibat, l'allure de la séquence des mariages au sein des couples ou le degré d'utilisation de la contraception par les conjoints, ne peut que permettre davantage d'efficacité aux politiques de nuptialité en Afrique.

Dans un continent miné par tant de rivalités ethniques et politiques internes au niveau des pays, avoir des résultats sur l'influence de ces dernières sur la durée ou la part des unions libres surtout dans les zones urbaines, qui constituent des creusets nationaux, apporterait beaucoup à

la bonne définition des politiques de nuptialité et à leur efficacité. Ces politiques gagneraient aussi beaucoup en efficacité si des réponses de l'influence de nos législations, en matière de mariage et de famille, sur la tendance à la baisse de la polygamie sont disponibles.

Nous savons que ce n'est pas parce qu'il y a tellement plus de femmes que d'hommes en Afrique qu'il y a tant d'hommes polygames (Antoine, 2002), mais parce que les hommes de génération plus vieille prennent des femmes de génération plus jeune (unions intergénérationnelles). Des résultats sur l'influence d'un possible changement de comportement des hommes Africains, en matière de choix de la génération de leurs femmes, aideraient à mieux saisir la dynamique actuelle de la polygamie en Afrique.

Pour mieux prendre en compte la question centrale de la dot, les politiques de nuptialité en Afrique auront besoin d'avoir des réponses précises sur le degré de détermination de la résistance sociale de la pratique de cette coutume par le comportement de la belle-famille du futur époux. De même, les résultats d'étude sur le degré d'explication de la hausse des unions libres et de l'allongement de leur durée par le comportement de la belle-famille du futur époux permettraient d'apporter des solutions efficaces de résolution de ces problèmes des unions libres en Afrique. Les unions libres sont des plaies dont les sociétés africaines n'ont pas besoin pour assurer une stabilité durable de l'Afrique ; leur prolifération ne ferait que les gangréner et y faire table rase de toute leur grande richesse en valeurs morales et sociales.

Conditions de base pour la réussite des travaux sur l'entrée en union et l'efficacité des politiques de nuptialité en Afrique

La première de ces conditions se réfère au sérieux problème de disponibilité des données, rapporté par tous les chercheurs qui ont eu à conduire des travaux portant sur le phénomène des entrées en union en Afrique en général, en Afrique subsaharienne en particulier. Les seules données vraiment disponibles sont fournies par les enquêtes personnelles des chercheurs et périodiques internationales de fécondité (EMF), de santé (EDS), de recensement de la population (RGPH), de DHS, de migrations... souvent financées, dans la plupart des pays, en majeure partie, par des bailleurs de fonds internationaux, et qui intègrent des questions sur la nuptialité. Mais les données de ces enquêtes ne sont pas régulièrement mis à jour soit par pure manque de volonté politique au niveau des Etats africains, soit par manque de financement. Tout porterait à croire que les questions d'entrée en union n'intéressent pas les autorités africaines dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques de développement parce que nous le savons tous que sans données fiables, l'on ne peut rien concevoir d'efficace en matière de ces politiques parce qu'il n'y a pas de stratégie gagnante sans données fiables. Il est donc capital que **les autorités africaines prennent toute la mesure de ce problème pour démontrer plus de volonté politique en dégageant les financements nécessaires permettant non seulement d'assurer la mise à jour régulière des données des enquêtes sus-mentionnées mais également de promouvoir d'autres travaux plus affinés réguliers sur cette question cruciale de l'entrée en union. Cette volonté politique concrétisée, parce qu'il ne s'agit plus de simple volonté politique manifestée par des décisions, doit s'opérer au niveau des instances panafricaines, régionales puis étatiques.** L'heure est à la définition claire de politiques de nuptialité au niveau de l'Afrique. Ce ne sont pas les têtes qui manquent aux pays africains, après plus de cinquante ans d'indépendance

et d'investissement en éducation, pour conduire ces recherches, ce sont les fonds qui font cruellement défaut à ses nombreux chercheurs disponibles.

La deuxième condition fait référence à la non fiabilité des données de nuptialité produits par les différentes enquêtes ci-dessus qui provient des différences au niveau des critères de définition des unions conjugales en général et du mariage en particulier. **L'uniformisation de ces critères dans les questionnaires de toutes les enquêtes intégrant ou portant sur la nuptialité est primordiale pour que les politiques de nuptialité se fondent sur des données de tendances extrapolables sans efforts supplémentaires de « gymnastique statistico-informatique ».** Il faut que toutes ces enquêtes adaptent aux sociétés africaines et adoptent la même définition des concepts d'union conjugale et de mariage dans leurs questionnaires tout en pensant à la comparabilité de leurs données sur le plan international. Le mariage coutumier, par exemple, prédominant en Afrique est tout un processus, nous le savons tous.

La troisième condition exige **une plus grande coordination entre les stratégies de lutte contre les IST/SIDA, de planning familial et celles de politique de nuptialité** pour qu'elles ne produisent pas des effets qui s'annulent entre eux mais plutôt synergiques pour la réussite des politiques générales de développement des pays africains, au cas où il y aurait une forte corrélation entre la prévalence contraceptive et le phénomène d'entrée en union en Afrique.

La quatrième condition demande **des études systématiques de la dynamique de la structure des déterminants de l'entrée en union** pour ne pas fausser les hypothèses de base de la politique de nuptialité. Rappelons que des études antérieures sur l'entrée en union en Afrique ont déjà montré des changements dans cette structure au fil du temps (Younoussi et Legrand, 2004).

Conclusion

Les résultats sur les tendances et les déterminants du phénomène d'entrée en union (les hausses tendanciennes des âges au premier mariage, du concubinage et de sa durée, et du célibat prolongé avec les baisses tendanciennes des écarts d'âges entre les conjoints et de la polygamie, expliquées significativement par des facteurs démographiques, socioéconomiques et socioculturels) produits par les études antérieures sur la question en Afrique ont besoin d'être complétés ou affinés par d'autres : ils sont encore loin d'assurer la maîtrise du phénomène de l'entrée en union en Afrique sur laquelle doit se fonder une politique de nuptialité efficace sur le continent. Parce que nombre d'interrogations sur les tendances et déterminants de l'entrée en union demeurent encore sans réponses et invitent la communauté des chercheurs en Afrique à plus de recherches.

Ces réponses sont d'une très grande importance pour la maîtrise du phénomène d'entrée en union en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de bonnes stratégies de politiques de nuptialité qui s'intègrent harmonieusement avec les stratégies des autres politiques sectorielles, qui y sont corrélées, pour garantir l'efficacité des politiques générales de développement. Ces réponses ne peuvent s'obtenir que si les travaux de recherche sur l'entrée en union et les politiques de nuptialité en Afrique bénéficient de quatre conditions de base qui font cruellement défaut actuellement et qui interpellent primordialement les autorités panafricaines, régionales et étatiques. Un pays en voie de développement qui, aujourd'hui, ne ménage pas des ressources suffisantes pour maîtriser la question des entrées en union et ne crée pas les conditions pour promouvoir des unions formalisées, comme fondement de sa société, ne peut s'attendre à une stabilité et un développement durables garantissant la réduction substantielle de la pauvreté de ses citoyens qui sont, ne l'oublions pas, les fruits des unions des hommes et femmes du pays. La question serait peut-être de savoir si l'adoption de comportements matrimoniaux en vogue en Occident par les Africains, au stade actuel de développement des pays du continent, ne ralentirait-elle pas le processus de développement du continent dans le futur. Autrement dit, à chaque niveau de développement du pays ne correspondrait-il pas des comportements matrimoniaux compatibles ?

Références bibliographiques

Abitbol (1966) - *La famille conjugal et le nouveau droit de la famille en Côte d'Ivoire*, Journal of African Law, Vol. 10, N° 3, p.p. 141-163

Assogba L. (1981) - *Nuptialité et Fécondité en milieu rural : cas de sud-est du Togo* - Yaoundé, IFORD, 117 p.

Antoine, Djirém et Nanitélamio (1998) - *Au coeur des relations hommes femmes: polygamie et divorce*, in : Antoine, Ouédraogo et Piché (éd.), *Trois générations de citadins au Sahel*, p. 147-180 - Paris, L'Harmattan. 28 1 p.

Antoine et Nanitélamio (1991) - *More single women in African cities: Pikine, Abidjan and Brazzaville* - Population, English Selection, no 3, p. 149-169.

Antoine et Nanitélamio (1996) - *Can polygamy be avoided in Dakar ?* in : Sheldon (éd.), *Courtyards, Markets, City Streets. Urban Wonders in Africa*, p. 129-152. - Boulder, Westview Press, 342 p.

Antoine et Pilon (1998) - *La polygamie en Afrique : quoi de neuf?* - Paris, La Chronique du CEPED, no 28, Janvier-Mars 1998, p. 1-4

Antoine (2002) - *Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique* , in : Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch, éd., *Démographie : analyse et synthèse II. Les déterminants de la fécondité* - Paris, INED, p. 75-102.

Antoine et Mamadou DJIRE (1998) - *Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar* , in : Gendreau, éd., *Crises, pauvreté et changements* - Paris, AUPELF-UREF et Éditions ESTEM, p. 203-235.

Bara Diop - *Le mariage Wolof : tradition et changement* - Paris, Karthala, 1985, 262p.

Barbiéri et Hertrich (1999) - *Ecart d'âges entre conjoints et transition de la fécondité en Afrique sub-Saharienne*, in : UEPA et NPU (éd.), *La population africaine au 21^e siècle*, Volume 2, p. 163-211 - Dakar, 650 p. (Troisième conférence africaine de Population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999).

Bocquier et Nanitélamio (1991) - *Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar* , in : UEPA, éd., *Actes de la conférence « Femme, Famille et Population »*, Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. 1, communications sollicitées - Dakar, UEPA, p. 369-386.

Blanc-Jouvan (1969) - *Le droit du mariage dans les pays de l'Afrique noire francophone*, in : *Ius Privatum, Festschrift für Max Pheinstein, zum 70 Geburtstag am* - Morh Siebeck, pp. 909-935

Burnhamp , 1987. - *Changing themes in the analysis of African marriage*, in : Parkin et Nyamwana (id.), *Transformations of African marriage*, p. 37-54 - Manchester, Manchester University Press, *** p. (International African Seminars, New Series. n° 3).

Calvès et Schoumaker (2004) - *Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso* - Étude de la population africaine, 19(1) : 35-58

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (2002) - *Enquête sur les Migrations et Insertion urbaine à Lomé* - Lomé, Université de Lomé, Unité de Recherche Démographique

Djiré (1993) - *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : L'entrée des hommes en première union à Dakar (Sénégal)* - Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, 118 p +annexes. (Mémoire de maîtrise).

Djobo (1962) - *La dot chez les Kotokoli de Sokodé*, Recueil Penant, pp. 546-556

Fargues (1987) - *La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement - Maghreb-Maghrek*, n° 116, avril-juin 1987, p. 59-73.

Gendreau et Gubry (1988) - *La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques*, in : UIESP (id.), *Congrès africain de population, Dakar* - Liege, UIESP, pag. mult.

Golman et edley (1989) - *The Demography of Polygamy in Sub-Saharan Africa*, in : Lesthaege (éd.). *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*, p. 213-237 - Berkeley, University of California Press, *** p.

Hajnal (1953) - *Age at marriage and proportions marrying* - Population studies, n° 2, p. 111-136.

Hertrich et Locoh (1999) - *Rapports de genre. Formation et dissolution des unions dans les pays en voie de développement* - Liège, UIESP, 46 p. (Gender in population series).

Hertrich et Pilon (1997) - *Transition de la nuptialité en Afrique* - Paris, CEPED, 27 p. (Rapport de recherche. no 15)

Hertrich (1996) - *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Les Études du CEPED, n° 14 - Paris, CEPED, 548 p.

Hertrich (2001) - *Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années*, Communication présentée au colloque "*Genre, population et développement en Afrique*", ENSEA, INED, IFORD et UEPA-Abidjan, 16-21 juillet, 32 p.

Isiugo-Abanihé, Akine et Adéwuyi (1991) - *Urbain nuptiality patterns and fertility in Nigeria*, in : UEPA (éd.), *Femme, famille et population. Actes de la conférence de Ouagadougou, Burkina-Faso 24-29 avril 1991*, vol 1: « Communications sollicitées », p. 205-228 - Dakar, UEPA. *** p.

Kaufmann, Lesthaege et Meekers (1988) - *Les caractéristiques et tendances du mariage*, in : Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 441-478 - Paris, L'Harmattan, *** p.

Klissou (1995) - *La polygamie au Bénin. Une approche régionale des tendances et des déterminants* - Université Catholique de Louvain, L'Harmattan, Académia Bruylant, 157 p.

Kone et N'Guessan - *Socio-anthropologie de la famille en Afrique, Evolution des modèles en Côte d'Ivoire* - Abidjan, les éditions CERAP, 2005, 277 p.

Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers (1989) - *The Nuptiality Regime in Sub-saharian Africa*, in : Lesthaeghe, éd., *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa* - University of California Press, p. 238-237.

Lilia et Locoh (2001) - *Les transformations du mariage et de la famille*, Population et développement en Tunisie, la métamorphose, p. 203-232 (dir. Jacques Vallin et Thérèse Locoh), 801 p.

Locoh (1988) - *Structures familiales et changements sociaux*, in : Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 117-137 - Paris. L'Harmattan, *** p.

Locoh (1984) - *Fécondité et familles en Afrique de l'Ouest, le Togo méridional contemporain*, INED, Travaux et documents, cahier n° 107 - Paris, P.U.F, 182 p.

Locoh (1994) - *Social change and marriage arrangements : New types of union in Lomé, Togo*, in : Caroline Bledsoe et Gilles Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230 - Oxford, Clarendon Press, (International Studies in Demography), 326 p.

Locoh et Mouvagna-Sow (2005) - *Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'ouest*, communication présentée au XXVème congrès international de la population (Tours 2005), séance s1101 « La famille en Afrique », 28 p.

Marcoux (1997) - *Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali* - Cahiers québécois de démographie, vol. 26, n° 2, p. 191-214.

Nations-Unies (1988) - *First Marriage : Patterns and Determinants* - New York, Nations-Unies, Department of International Economic and Social Affairs, *** p. (Doc. ST/ESA/SER.R/76).

Nations-Unies (1986) - *Nuptiality : selected findings from the World Fertility Survey data* - New York, Nations-Unies, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat.

Nations-Unies (1990) - *Patterns of first marriage : timing and prevalence* - New York, Nations-Unies, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat

Pilon (1991) - *Contribution à l'analyse de la polygamie*, Etude de la Population Africaine, n° 5, p.1-17, -Dakar, UEPA.

Pison (1988) - *Polygamie, fécondité et structures familiales*, in : Dominique Tabutin, éd., *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara* - Paris, Edition l'Harmattan, p. 249-278.

Pison (1986) - *La démographie de la polygamie*, Population, n° 1, p. 93-122.

Schoumaker, Bonayi Dabiré et Gnoumou-Thiobiano (2006) - *Collecter des biographies contextuelles pour étudier les déterminants des comportements démographiques : l'expérience d'une enquête au Burkina Faso*, Population, 61 (1-2) : 77-106.

Solus (1950/1959) - *Le problème actuel de la dot en Afrique Noire*, Revue Juridique et Politique de l'Union, pp. 453-471

Tabutin et Schoumaker (1994) - *La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000, synthèse des changements et bilan statistique*, Population, 59 (3-4) : 521-622.

Thiriart (1999) - *Les unions libres en Afrique subsaharienne*, Cahier Québécois de Démographie, vol. 28, n°1-2, 1999.

Tabutin (1974) - *La polygamie en Algérie* - Population, n° 2, p. 313-325.

Thiriart (1998) - *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo* - Paris, CEPED, 295 p. (Les Etudes du CEPED, n° 16).

Thiriart (1998) - *Les unions libres en Afrique subsaharienne* - Cahiers québécois de démographie, vol. 28, n° 1-2.

Thore (1964) - *Polygamie et monogamie en Afrique Noire* - Revue de l'action populaire, p. 807-822.

Van De Walle (1968) - *Marriage in African censuses and inquiries*, in : Brass, Coale, Demeny, Heisel, Lorimer, Romaniuk et Van De Walle (éd.), *The Demography of Tropical Africa*, p. 183-238 - Princeton (New Jersey), ***, ***.

Van De Walle (1996) - *L'âge au mariage : tendances récentes*, in : Foote, Hill et Martin (éd.), *Changements démographiques en Afrique Subsaharienne*, p. 119-154 - Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).

Loi n° 64-381 du 7 octobre 1964 relative aux dispositions diverses applicables aux matières régies par les lois sur le nom, l'état civil, le mariage, le divorce et la séparation de corps, la paternité et la filiation, l'adoption, les successions, les donations entre vifs et les testaments en Côte d'Ivoire

Loi n° 2002-07 portant code des personnes et de la famille au Bénin, publiée au JO en décembre 2004

Ordonnance n° 80-16 du 31 janvier 1980 portant code des personnes et de la famille au Togo, publiée au JORT le 31/01 /1980

Zatu n° An VII 0013/FP/PERS du 16 novembre 1989 du Burkina-Faso portant institution et application du code des personnes et de la famille, publiée au JO le 04/08/1990.

FIN